

Les éléments constituant le barème

Situation	Condition	Type de vœux	Pondération
<p>Rapprochement de conjoint</p> <p>Libellé AR : RCEN</p>	<p>Distance entre la résidence professionnelle de l'agent et celle du conjoint : 40 kms (supérieur ou égal). Le lieu d'exercice en télétravail ne peut être pris en compte.</p> <p>Cette bonification ne s'applique pas aux entrants de l'année du mouvement ni aux résidences professionnelles situées en dehors du département</p>	<p>1^{er} vœu précis sur la commune de résidence professionnelle du conjoint</p> <p>1^{er} vœu groupe qui intègre la commune de résidence professionnelle du conjoint</p>	<p>150 points forfaitairement</p> <p>+ 50 points par enfant sans limitation du nombre d'enfants</p>
<p>Autorité parentale conjointe</p> <p>Libellé AR : APCEN</p>	<p>Distance entre la résidence personnelle de l'autre détenteur de l'autorité parentale conjointe et l'école ou l'établissement d'affectation de l'agent : 40 kms (supérieur ou égal)</p> <p>Cette bonification ne s'applique pas aux entrants de l'année du mouvement ni aux résidences personnelles situées en dehors du département</p>	<p>1^{er} vœu précis sur la commune de résidence personnelle de l'ex-conjoint</p> <p>1^{er} vœu groupe qui intègre la commune personnelle de l'ex-conjoint</p>	<p>150 points forfaitairement</p> <p>+ 50 points par enfant sans limitation du nombre d'enfants</p>
<p>Handicap</p> <p>Libellé AR : BOE (100 pts) HANDIC (800 pts)</p>	-		<p>100 points sur chaque vœu émis OU</p> <p>800 points sur les vœux permettant d'améliorer les conditions de vie de la personne après avis du médecin de prévention</p>
<p>Mesure de carte scolaire</p> <p>Libellé AR : MCS</p>		<p>70 vœux max – tous bonifiés quel que soit le type de vœux – sans exigence de demander en premier vœu sa propre école</p>	600 points
<p>Education prioritaire</p> <p>Libellé AR : ARSDPT (REP+) ARPDPT (REP)</p>	<p>5 ans en continu sur un même poste (dernier poste occupé) à titre définitif (TPD ou REA) au 31/08 de l'année du mouvement.</p> <p>Affectation principale pour une quotité d'au moins 50% sur un poste relevant de l'un de ces deux dispositifs</p>	Tous types de vœux	<p>90 points en REP+</p> <p>45 points en REP</p>
<p>Exercice en école ayant conclu un Contrat Local d'Accompagnement (CLA)</p> <p>Libellé AR : CLAPDP</p>	<p>3 ans en continu sur un même poste (dernier poste occupé) à titre définitif (TPD ou REA) au 31/08 de l'année du mouvement</p>	Tous types de vœux	27 points

Annexe 6

Situation	Condition	Type de vœux	Pondération
<p>Poste à profil POP</p> <p>Libellé AR : APOPOS</p>	3 ans d'exercice sur un même poste POP au 31/08 de l'année du mouvement	Tous types de vœux	27 points à l'issue des trois années d'exercice
<p>Exercice dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement</p> <p>Libellé AR : AZRIOD</p>	3 ans d'exercice en continu sur un même poste à titre définitif au 31/08 de l'année du mouvement dans une école figurant sur l'annexe 8	Tous types de vœux	90 points puis 30 points par année supplémentaire dans la limite de 150 points
<p>Enseignement spécialisé – tout poste ASH</p> <p><u>exercice à titre provisoire (dont affectation à l'année)</u></p> <p>Libellé AR : ASHST3</p>	Exercice en continu sur un poste ASH (situation appréciée au 31/08 de l'année du mouvement)	Tous types de vœux	15 points par année dans la limite de 75 points
<p>Enseignement spécialisé – tout poste ASH y compris postes en RASED</p> <p><u>exercice à titre définitif</u></p> <p>Libellé AR : ASHT03</p>	5 ans d'exercice continu sur le poste actuellement occupé (situation appréciée au 31/08 de l'année du mouvement)	Tous types de vœux	90 points
<p>Faisant fonction de directeur d'école Poste vacant au MVT N-1</p> <p>Libellé AR : ADIPOP</p>	occupation provisoire à l'année d'un poste vacant + inscription sur la liste d'aptitude	sur le vœu 1 correspondant à la direction d'école que la personne a assurée à titre provisoire	600 points
<p>Intérim de direction d'école Poste non vacant au MVT N-1</p> <p>Libellé AR : Ces points sont issus d'une saisie dans le champ PSC</p>	année complète d'intérim et inscription sur la liste d'aptitude	sur le vœu 1 correspondant à la direction d'école occupée en intérim sur les autres vœux correspondant à une direction d'école	600 points sur vœu 1 correspondant à la direction d'école si le poste est libéré 30 points sur les autres vœux correspondant à une direction d'école
<p>Ancienneté de poste</p> <p>Libellé AR : APODPT</p>	3 ans d'exercice continu sur le poste actuellement occupé dans le département (ne s'applique pas aux entrants)	Tous types de vœux	Après 3 ans d'exercice en qualité de titulaire : - 2 points par an dans la limite de 7 ans - plus 10 points par tranche de 5 ans (Limite totale fixée à 24 points)

Annexe 6

Situation	Condition	Type de vœux	Pondération
Ancienneté de fonction Libellé AR : AEN001	Ancienneté de service au sein de l'éducation nationale au 1 ^{er} septembre 2025	Tous types de vœux	1 point par an, 1/12 point par mois, 1/360 point par jour
Vœu préférentiel Libellé AR : DREPET	Répétition du vœu 1 sans interruption de participation (uniquement pour un vœu précis)		5 points par an
Réintégration suite à congé parental et congé de longue durée Libellé AR : Ces points sont issus d'une saisie dans le champ PSC	Durée du congé impliquant la perte du poste	Tous types de vœux	600 points
Réintégration suite à détachement Libellé AR : Ces points sont issus d'une saisie dans le champ PSC		Tous types de vœux	450 points